

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL



32230 LADEVÈZE-VILLE

DÉPARTEMENT DU GERS

☎ 05 62 09 37 43

mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr

Séance du 21/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

17/03/2026

Date d'affichage

17/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/03/2026

et publication du :

24/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme THEYE Sylvie.

Etaient présents :

M. AIGUILLON Gauthier, M. FAUR Julien, M. FOURCADE Jean-Claude, Mme FOURNET Carole, M. LISAMBERT Landry, Mme PERY Marielle, Mme SAINT-LANNES Marie-Lyne, Mme SAUGER Corinne, Mme THEYE Sylvie

Procuration(s) :

M. TOUATI Bruno donne pouvoir à Mme PERY Marielle

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. DUTREY Kévin, M. TOUATI Bruno

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. AIGUILLON Gauthier

Numéro interne de l'acte : DE_2026_06

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que le conseil municipal compte 11 membres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
 Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à LADEVÈZE-VILLE
 Le Maire,



10 Place de la Mairie
 32230 LADEVÈZE-VILLE
 05.62.09.37.43
 mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr